Conditions Générales de Vente

Conditions générales de vente (CGV)
Home & Light e.K.

§ 1 Champ d’application et cocontractant
(1) Les présentes conditions générales de vente régissent les contrats de vente et de livraison de marchandises conclus entre Home & Light e.K. (ci-après dénommée « Home & Light ») et ses clients par l’intermédiaire de la boutique en ligne, ainsi que les commandes passées par courrier électronique ou par téléphone.
(2) Les clients peuvent être des consommateurs au sens de l’article 13 du Code civil allemand (Bürgerliches Gesetzbuch, BGB) ou des professionnels au sens de l’article 14 du BGB. Lorsqu’une disposition s’applique exclusivement aux consommateurs ou aux professionnels, cela est expressément précisé.
(3) Les accords individuels conclus entre Home & Light et le client prévalent sur les présentes conditions générales de vente.
(4) Les conditions générales du client qui seraient contraires ou différentes des présentes ne s’appliquent que si Home & Light a expressément accepté leur application.

§ 2 Conclusion du contrat
(1) La présentation des produits dans la boutique en ligne ne constitue pas une offre juridiquement contraignante, mais une invitation faite au client à passer commande.
(2) Le client peut ajouter des produits à son panier sans engagement et vérifier ou corriger les informations saisies avant de finaliser sa commande.
(3) En cliquant sur le bouton « Acheter maintenant », le client soumet une offre ferme de conclusion d’un contrat de vente portant sur les marchandises figurant dans son panier.
(4) La réception de la commande est confirmée au client dans les meilleurs délais par courrier électronique. Un simple accusé de réception ne constitue pas une acceptation de l’offre du client.
(5) Home & Light peut accepter l’offre du client dans un délai de deux jours ouvrables, soit par l’envoi d’une confirmation de commande expresse sur un support textuel, soit par l’expédition des marchandises commandées. Le contrat de vente est conclu au moment de cette acceptation.
(6) Pour les commandes passées par courrier électronique ou par téléphone, le contrat est conclu lorsque Home & Light accepte expressément l’offre du client. Les accords individuels demeurent réservés.

§ 3 Langue contractuelle et conservation des informations contractuelles
(1) La langue contractuelle est l’allemand.
(2) Home & Light conserve les données relatives à la commande ainsi que les conditions générales de vente en vigueur au moment de la conclusion du contrat.
(3) Le client reçoit les informations contractuelles pertinentes, y compris les conditions générales de vente, sur un support textuel. Les clients disposant d’un compte peuvent consulter l’historique de leurs commandes dans leur espace client, sous réserve de la disponibilité de cette fonctionnalité.

§ 4 Prix et frais de livraison
(1) Les prix affichés dans la boutique en ligne à destination des consommateurs comprennent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) légalement applicable ainsi que tous les autres éléments constitutifs du prix.
(2) Les prix applicables à une commande sont indiqués au client avant sa validation. Aucune modification unilatérale des prix ne peut intervenir après la conclusion du contrat. Les droits légaux de contestation du contrat demeurent réservés.

(3) Les frais de livraison et les éventuelles restrictions géographiques sont précisés dans les conditions d'expédition publiées sur la boutique en ligne ainsi que dans les informations communiquées au cours du processus de commande.
(4) Lorsqu'une livraison gratuite est proposée pour certaines destinations, les conditions et exclusions indiquées dans la boutique en ligne s'appliquent, notamment celles concernant les territoires insulaires.
(5) Pour les livraisons à destination de pays situés hors de l'Union européenne, le client prend à sa charge l'ensemble des droits de douane, taxes à l'importation, TVA à l'importation ainsi que, le cas échéant, les autres frais administratifs et de dédouanement exigibles dans le pays de destination, dans la mesure autorisée par la loi et sauf convention expresse contraire. Ces frais ne sont pas compris dans le prix de vente facturé par Home & Light. Home & Light ne prend en charge aucun droit de douane, impôt à l'importation ou autre frais lié à l'importation dans le pays de destination.

§ 5 Conditions de paiement
(1) Les moyens de paiement disponibles dans la boutique en ligne sont présentés au client avant la finalisation de sa commande. Ils comprennent notamment le virement bancaire anticipé, PayPal, la carte bancaire et WERO.
(2) Home & Light peut proposer ou exclure certains moyens de paiement en fonction de la commande ou des conditions techniques et contractuelles du prestataire de services de paiement concerné. Les moyens de paiement effectivement disponibles sont indiqués avant la validation de la commande.
(3) Lorsqu'un paiement anticipé a été convenu, le prix d'achat doit être réglé dans un délai de cinq jours ouvrables suivant la conclusion du contrat, sauf accord contraire.
(4) Un paiement sur facture peut être convenu individuellement avec les entreprises, les établissements publics et les clients habituels. Le délai de paiement applicable est celui prévu dans l'accord correspondant ou indiqué sur la facture.
(5) Lorsque Home & Light accorde un escompte ou d'autres avantages tarifaires, les conditions affichées au moment de la commande s'appliquent. Un escompte déjà déduit au cours du processus de commande ne peut être accordé une seconde fois.
(6) En cas de retard de paiement, les dispositions légales s'appliquent, notamment les intérêts moratoires prévus à l'article 288 du BGB. Le droit de réclamer la réparation de tout préjudice supplémentaire résultant du retard de paiement demeure réservé.

§ 6 Livraison et délais de livraison
(1) Les marchandises sont livrées à l'adresse indiquée par le client. Selon le produit, l'expédition peut être effectuée directement par le fabricant, depuis un entrepôt ou par Home & Light.
(2) Les délais de livraison applicables sont ceux indiqués pour le produit concerné au moment de la commande, ainsi que ceux éventuellement convenus individuellement.
(3) Les produits fabriqués ou approvisionnés auprès du fabricant uniquement après réception de la commande peuvent nécessiter des délais de livraison plus longs. Les indications figurant dans la boutique en ligne ou dans la confirmation de commande font foi.
(4) Sauf accord exprès contraire, les marchandises volumineuses sont livrées par transporteur jusqu'en bordure de voie publique, à une adresse accessible à un véhicule de livraison adapté. L'acheminement des marchandises à l'intérieur du domicile, sur une terrasse ou dans d'autres parties d'un bâtiment, ainsi que les prestations de montage, ne sont inclus que lorsqu'ils ont été expressément convenus.
(5) Lorsqu'une prise de rendez-vous est nécessaire pour une livraison par transporteur, celle-ci est organisée par Home & Light, le fabricant ou le prestataire de transport mandaté.
(6) Si une livraison convenue ne peut être effectuée pour des raisons imputables au client, les frais supplémentaires effectivement engagés, nécessaires et raisonnables peuvent lui être facturés. Cette disposition ne s'applique pas lorsque l'échec de la livraison n'est pas imputable au client.
(7) Les droits légaux du client en cas de retard de livraison demeurent inchangés.

Conditions Générales de Vente

§ 7 Réserve en cas de défaut d'approvisionnement
(1) Si Home & Light n'est pas approvisionnée correctement ou dans les délais par le fabricant ou le fournisseur, malgré la conclusion préalable et en temps utile d'un contrat d'approvisionnement correspondant, et sans que cette défaillance lui soit imputable, Home & Light se réserve le droit de se retirer du contrat dans les conditions prévues par la loi.
(2) Cette possibilité suppose que Home & Light ne soit pas responsable du défaut d'approvisionnement et n'ait pas assumé de risque d'approvisionnement indépendant.
(3) En cas d'indisponibilité définitive des marchandises, le client en est informé sans délai injustifié. Les paiements déjà effectués sont remboursés sans délai injustifié.
(4) Les droits légaux du client demeurent inchangés.

§ 8 Réserve de propriété
(1) Les marchandises livrées restent la propriété de Home & Light jusqu'au paiement intégral du prix d'achat.
(2) Avant le règlement intégral du prix, les marchandises ne peuvent être ni mises en gage ni cédées à titre de garantie sans l'accord de Home & Light.

§ 9 Transfert des risques
(1) Pour les contrats conclus avec des consommateurs, le risque de perte fortuite ou de détérioration accidentelle des marchandises est, en principe, transféré au client uniquement lors de leur remise au client ou à une personne habilitée à les réceptionner. Les exceptions légales demeurent réservées.
(2) Pour les contrats conclus avec des professionnels impliquant l'expédition de marchandises, le risque de perte fortuite ou de détérioration accidentelle est, en principe, transféré au client lors de la remise des marchandises au transporteur chargé de leur acheminement, dans la mesure autorisée par la loi et sauf accord contraire.
(3) Les dispositions légales relatives au retard dans la réception des marchandises demeurent inchangées.

§ 10 Dommages liés au transport et vérification des marchandises
(1) Le client est invité à vérifier, lors de la réception, si les marchandises présentent des dommages apparents liés au transport. Toute détérioration manifeste de l'emballage ou des marchandises devrait, dans la mesure du possible, être documentée immédiatement lors de la livraison et signalée au transporteur.
(2) En présence de dommages apparents liés au transport, nous invitons le client à en informer Home & Light sans délai et, si possible, à transmettre des photographies suffisamment détaillées de l'emballage, des matériaux de protection et des marchandises endommagées.
(3) Même lorsque l'emballage extérieur semble intact, le client est invité à examiner soigneusement les marchandises dans les meilleurs délais après leur réception. Si des dommages ne sont constatés qu'après le déballage, nous invitons le client à les signaler sans délai et à fournir une documentation aussi complète que possible des dommages constatés et de l'état de l'emballage.
(4) En cas de dommages constatés, le client est invité à conserver l'emballage d'origine et les matériaux de protection jusqu'à la clarification de la situation, dans la mesure où cela est raisonnablement possible. Cette précaution permet d'examiner correctement l'origine des dommages et, le cas échéant, de faire valoir des réclamations auprès du transporteur.
(5) Home & Light se réserve le droit d'examiner les dommages signalés sur la base des documents disponibles, de la nature des détériorations et, le cas échéant, d'autres éléments de preuve appropriés. Lorsque les conditions légales sont réunies, les circonstances laissant supposer que les dommages sont survenus après la remise des marchandises peuvent également être prises en considération.
(6) Les recommandations de vérification, de documentation et de notification énoncées ci-dessus n'instaurent aucun délai

supplémentaire de forclusion à l'égard des consommateurs. L'absence de signalement ou un signalement tardif n'entraîne pas automatiquement la perte des droits légaux relatifs aux défauts de conformité des marchandises. Les règles légales relatives à la charge de la preuve demeurent inchangées.
(7) Les commerçants sont soumis aux obligations légales d'examen et de notification des défauts, notamment conformément à l'article 377 du Code de commerce allemand (Handelsgesetzbuch, HGB), lorsque les conditions d'application de cette disposition sont réunies.

§ 11 Droits légaux en cas de défauts et garanties
(1) Les marchandises proposées par Home & Light bénéficient des droits légaux applicables en cas de défauts.
(2) Lorsque certains produits bénéficient de garanties commerciales supplémentaires accordées par le fabricant, les conditions propres à ces garanties s'appliquent. Ces garanties ne limitent en aucun cas les droits légaux du client à l'égard de Home & Light.
(3) Les informations relatives aux garanties des fabricants figurent, le cas échéant, dans les descriptions des produits ou dans les documents de garantie fournis par les fabricants concernés.

§ 12 Responsabilité
Home & Light répond des dommages et des demandes de remboursement de frais conformément aux dispositions légales applicables.

§ 13 Droit de rétractation et exceptions légales
(1) Les consommateurs disposent en principe d'un droit légal de rétractation pour les contrats conclus à distance, sauf lorsqu'une exception prévue par la loi s'applique. Les professionnels au sens de l'article 14 du BGB ne bénéficient pas du droit légal de rétractation réservé aux consommateurs.
(2) Conformément à l'article 312g, paragraphe 2, point 1, du BGB, le droit de rétractation ne s'applique notamment pas aux contrats portant sur la fourniture de marchandises non préfabriquées dont la fabrication dépend d'un choix ou d'une décision individuelle déterminante du consommateur, ou qui sont clairement personnalisées selon les besoins propres de celui-ci.
(3) Home & Light propose notamment des produits des fabricants et marques suivants, pour lesquels une exclusion légale du droit de rétractation peut être applicable en raison d'une fabrication, d'une configuration ou d'une exécution individualisée :

- ATMOSPHERA ITALY
- CAPITAL COLLECTION
- CARAVITA
- CHRISTOPHER GUY
- CICLOTTE
- GLAMMFIRE
- GLAS ITALIA
- OFFICINA ALESSI
- SYMO
- TECKELL
- TUUCI
- UHLMANN
- ZEITRAUM

(4) L'exclusion éventuelle du droit de rétractation dépend des conditions légales applicables au contrat concerné et des caractéristiques des marchandises effectivement commandées. La seule appartenance d'un produit à l'une des marques mentionnées ci-dessus ne constitue pas, en elle-même, un motif d'exclusion du droit de rétractation.

Conditions Générales de Vente

(5) Lorsqu'une exception légale au droit de rétractation s'applique à un produit, le client en est expressément informé avant la validation de sa commande.
(6) Les droits légaux du client en cas de marchandises défectueuses demeurent inchangés, même lorsque le droit de rétractation est exclu.
(7) Pour les marchandises bénéficiant d'un droit légal de rétractation, les informations distinctes relatives au droit de rétractation ainsi que les dispositions légales applicables font foi.

§ 14 Retours et frais de retour
(1) Lors du retour de marchandises, le client doit veiller à les emballer soigneusement et de manière adaptée au transport afin d'éviter toute détérioration pendant leur réexpédition. L'utilisation de l'emballage d'origine, y compris des matériaux de protection et de calage initiaux, est expressément recommandée lorsque ceux-ci sont encore disponibles et adaptés au transport de retour.
(2) Pour les marchandises volumineuses, lourdes ou particulièrement fragiles livrées par transporteur, nous invitons le client à contacter Home & Light avant leur réexpédition afin de convenir d'une solution de transport appropriée.
(3) En cas d'exercice du droit légal de rétractation, le consommateur supporte les frais directs de retour des marchandises, à condition d'avoir été dûment informé de cette obligation. Cette règle s'applique aussi bien aux marchandises pouvant être retournées par colis postal qu'à celles qui ne peuvent pas être réexpédiées par voie postale ordinaire. Pour les marchandises qui, en raison de leur nature, ne peuvent pas être retournées normalement par la poste, les frais de retour ou leur estimation dûment communiquée sont ceux indiqués dans les informations distinctes relatives au droit de rétractation.
(4) Home & Light ne prend pas en charge les frais directs de retour des marchandises en cas d'exercice du droit légal de rétractation, dans la mesure où ces frais incombent légalement au consommateur et sauf accord exprès contraire.
(5) Les recommandations relatives à l'emballage et à l'organisation du retour énoncées ci-dessus ne constituent pas des conditions supplémentaires à l'exercice valable du droit légal de rétractation.
(6) Les dispositions légales relatives à la prise en charge des frais dans le cadre de réclamations fondées concernant des marchandises défectueuses demeurent inchangées.

§ 15 Règlement extrajudiciaire des litiges de consommation
Home & Light n'est ni disposée ni tenue de participer à une procédure de règlement des litiges devant un organisme de médiation de la consommation.

§ 16 Droit applicable et juridiction compétente
(1) Le droit de la République fédérale d'Allemagne est applicable, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).
(2) À l'égard des consommateurs, ce choix de loi ne s'applique que dans la mesure où il ne les prive pas de la protection assurée par les dispositions impératives de la législation du pays dans lequel ils ont leur résidence habituelle.
(3) Lorsque le client est un commerçant, une personne morale de droit public ou un fonds spécial de droit public, les tribunaux de Berlin sont compétents pour les litiges découlant de la relation contractuelle, dans la mesure autorisée par la loi.
(4) Dans tous les autres cas, les règles légales relatives à la compétence juridictionnelle s'appliquent.

Mise à jour : 06.11.2026